

## Éléments pour un plan alternatif pour la recherche et l'enseignement supérieur

Après des mois de refus de mettre en discussion le contenu de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) entend la faire voter à marche forcée. Le texte du projet de loi présenté aux élu-e-s du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER le 18 juin 2020) confirme son manque d'ambition et, surtout, poursuit une logique néolibérale de l'ESR fondée sur la précarisation des ressources financières (recherche en mode projet) et des personnels (Chaires de professeur junior, CDD Tenure Track, CDI de mission).

- La future loi prévoit ainsi une augmentation du budget de l'ANR (Agence nationale de la recherche) et le maintien des dispositifs renforçant la concentration des moyens sur une minorité d'unités et de chercheurs, comme les initiatives d'excellence, alors même que la crise sanitaire a montré les graves limites de ce modèle, qui a empêché la poursuite de recherches sur les coronavirus en coupant les financements récurrents.
- Ensuite, la création de CDI de mission et de CDD de type *Tenure Track* en lieu et place du recrutement de fonctionnaires ne feront qu'accroître la précarité. La possibilité de recruter jusqu'à 25% du flux annuel de DR et de professeurs sous cette forme menace à terme l'existence même des statuts de MCF et de Chargé-es de Recherche.
- Par ailleurs, les annonces budgétaires prévues dans la loi sont très en deçà des promesses faites par le président de la République, et encore plus des besoins réels, si l'on prend en compte l'augmentation du nombre d'étudiant-es (+30 000/an) et le volume de recherche nécessaire pour répondre aux enjeux sociaux, de santé et de connaissance. Au mieux, le gouvernement propose une croissance équivalente à celles des années précédentes, et l'essentiel des promesses concernant le budget porte sur les gouvernements futurs, qui ne seront nullement engagés par la loi.

**Une augmentation massive des effectifs de personnels fonctionnaires est nécessaire dès à présent du fait de l'accroissement du nombre d'étudiant-es, pour une meilleure qualité d'enseignement et pour assurer l'enseignement en gardant des mesures de distanciation physique, tout en maintenant les activités de recherche.**

Contre la marchandisation des savoirs et face aux crises écologiques, sociales et sanitaires, nous exigeons toujours le retrait de ce projet de loi. Par ailleurs, nous proposons un contre-projet défendant les ressources collectives de la production des connaissances qui consiste en un plan massif de titularisation et de création d'emplois statutaires, et qui assure un revenu garanti pour les étudiant-es et une redistribution plus égalitaire des moyens basés sur deux principes :

1. l'emploi de fonctionnaires pour résorber la précarité et assurer l'indépendance des chercheur-se-s dans la poursuite de leurs travaux sur le temps long
2. des dotations pérennes aux unités de recherche, à la hauteur des enjeux.

Sur la base de ces revendications portées par les organisations syndicales et les travaux d'une commission du comité de mobilisation qui s'est réunie lors des coordinations nationales de la recherche de février et mars derniers, voici les différents éléments de chiffrage à même de constituer la base d'un véritable projet alternatif.

## A. Une hausse des budgets

En France, l'ensemble des activités de recherche et développement (R&D), dans les domaines public et privé, atteint 2,19 % du PIB en 2017. C'est en-deçà de l'objectif de l'UE, fixé à 3% dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », ainsi que de l'objectif français établi par la stratégie nationale de la recherche (SNR). Ce chiffre place la France à la 5ème et avant-dernière place des six pays de l'OCDE les plus importants en termes de volume de dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)<sup>1</sup>. Dans le projet de loi de Finance 2020, le budget du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) était de 25,5 Mds €<sup>2</sup>. De nombreuses estimations basées sur le PIB ont souvent été mises en avant par les organisations syndicales : 1% pour la recherche publique civile, 2% pour l'enseignement supérieur par exemple. Cependant, si ces estimations sont intéressantes pour donner des ordres de grandeur, elles ont plusieurs défauts : elles ne prennent pas en compte la nécessaire décroissance de la production de certains biens ou services pour réduire notre impact écologique - ce qui peut aller de pair avec une réduction du PIB ; elles ne se sont pas révélées robustes ni dans le contexte de crise économique de 2008, ni dans celui de la crise sanitaire d'aujourd'hui. Ici, nous préférons donc mettre en avant une autre démarche qui parte des besoins dans la recherche et l'enseignement supérieur. Nous listons donc une série de propositions qui doivent être mises en place dans les 5 ans à venir avec les budgets correspondants. Certaines de ces revendications ne concernent pas directement le MESRI (comme le revenu étudiant), mais toute la politique gouvernementale :

Mesures	Coût annuel dans 5 ans en millions d'euros
Une titularisation de tou.te.s les précaires sur fonctions pérennes	2 000
Un plan pluriannuel de création d'emplois	642
Une revalorisation de 16% du point d'indice <sup>3</sup> des fonctionnaires	1800
Année sabbatique sans enseignement	435 <sup>4</sup>
La suppression des frais d'inscription à l'université	275
L'arrêt de la sous-traitance et la réintégration des services externalisés dans nos établissements	Non évalué <sup>5</sup>
Le financement de tou.te.s les doctorant-es en thèse	246 <sup>6</sup>
Augmenter d'un an le contrat doctoral	770
La hausse du financement de l'université par étudiant.e	4700
<b>Total MESRI</b>	<b>10,5 Mds euros/ an</b>
Revenu étudiant	21 000 <sup>7</sup>
Mettre en place des crèches gratuites dans les universités et les établissements de recherche.	130 <sup>8</sup>
<b>Total</b>	<b>32,3 Mds euros/ an</b>

<sup>1</sup> [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T923/I\\_effort\\_de\\_recherche\\_et\\_developpement\\_en\\_france/](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T923/I_effort_de_recherche_et_developpement_en_france/)

<sup>2</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145343/projet-de-loi-de-finances-2020-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation.html>

<sup>3</sup> <https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/remunerations/salaire-indiciaire-baremes-de-traitement-carriere-pouvoir-d-achat-rifseep/evolution-du-pouvoir-d-achat/article/perce-actualisee-du-pouvoir-d-achat-juillet-2018>

<sup>4</sup> Coût du remplacement des enseignant-es-chercheur-se-s par des ATER

<sup>5</sup> Nous ne pouvons donner de chiffre ici, même si les travailleur-se-s soumis-es à la sous-traitance sont visiblement très nombreux dans l'ESR – la crise sanitaire l'a bien montré – les effectifs précis sont inconnus.

<sup>6</sup> Estimation de la CJC

<sup>7</sup> <https://acides.hypotheses.org/857>

<sup>8</sup> En prenant un taux d'occupation de 50%, 1,93 enfant par couple, coût mensuel de 1 000 € par mois

### Titularisation de tou-te-s les précaires sur fonctions pérennes

Les personnels au statut précaire occupant des fonctions pérennes représentent une ressource considérable et permanente étant donné les besoins non satisfaits de l'ESR; cela a encore été démontré lors de la crise sanitaire de la Covid-19. En 2017, la France comptait 23 618 Enseignant-es-Chercheur-ses non permanent-es, 19 901 agents contractuel-les hors enseignant-es employé-es sur missions permanentes. Il y avait 5 116 chercheur-ses non permanent-es et 11 774 Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF) contractuel-les sur missions permanentes. Tou-te-s ces agents sont déjà payé-es en grande partie par des crédits publics, souvent dans le cadre de projets financés par l'ANR, les régions, l'Europe ou les initiatives d'excellence. La titularisation de tou-te-s ces précaires ne correspond pas à une augmentation budgétaire nette, mais, à terme, elle présente un coût, car ces précaires sont évidemment moins bien payé-es que les titulaires. Pour estimer le différentiel, il suffit d'utiliser les coûts salariaux donnés pour les appels à projet. Nous avons pris en première approximation pour les Enseignants Chercheurs et les Chargés de Recherche, le coût des CDD CR et pour les Ingénieurs et techniciens qui peuvent avoir des rémunérations très variées, celui des CDD IE2. Notons que ce plan de titularisation ne tient pas totalement compte des heures supplémentaires des MCF (Maître-ses de conférences) et du travail des 130 000 vacataires.

### Mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois pérennes.

Le SNESUP revendique pendant 5 ans le recrutement de 6 000 Enseignant-es Chercheur-ses par an. Sachant que selon les projections, il y aura 350 000 étudiant-es de plus en 2025, le ratio enseignant-es/étudiant-es passera de 35 à 41/ 1000 étudiant-es. En 2019, le Comité National de la Recherche Scientifique déclarait qu'il fallait recruter, en plus des départs, 3 000 chercheur-ses et 2 000 BIATOSS (personnels de bibliothèque, ingénieur-es, administratif-ves, techniques, ouvrier-es de service, sociaux-les et de santé) par an au CNRS. Lors de son congrès de 2019 la CGT INRAE estimait qu'il fallait un recrutement de 300 chercheur-ses- ingénieur-ses et 600 technicien-nes. Pour les autres EPST (Etablissements publics à caractère scientifique et technologique), nous avons extrapolé les chiffres du CNRS.

### Augmenter le financement de l'université par étudiant-e et garantir un revenu étudiant.

Notre projet inclut aussi le plan de lutte contre la précarité étudiante. Nous demandons l'annulation des baisses de budget des CROUS et autres coupes budgétaires nuisant à l'activité d'enseignement ou d'étude. Notre plan est motivé par une exigence d'égalité entre tou-te-s les étudiant-es. En 2017, la dépense moyenne par étudiant-e était de 12 820 euros, alors qu'elle est de 15 760 euros pour un-e élève de CPGE. Si l'on veut atteindre une dépense moyenne par étudiant-e équivalente pour la totalité des 2,6 millions d'étudiant-es, 7,6 Mds € sont nécessaires, auxquels il faut retrancher les mesures précédentes qui augmentent déjà cette dépense (revalorisation salariale, résorption de la précarité et plan pluriannuel d'emplois). Ces moyens supplémentaires doivent être fléchés essentiellement vers la licence et vers les universités laissées pour compte des politiques dites d'excellence alors qu'elles accueillent des publics moins bien dotés économiquement que les classes préparatoires, les grandes écoles et les universités lauréates d'une Idex (Initiative d'excellence). Par ailleurs, il est urgent de garantir le droit au logement en augmentant le nombre de places dans les Cités Universitaires, en baissant les loyers et en revalorisant les bourses et en mettant en place un revenu étudiant. C'est l'ensemble de ces mesures qui garantira la réussite de tou-te-s ! Il est aussi nécessaire de supprimer tous les frais afférents aux démarches administratives demandées aux étudiant-es étranger-es.

## B. Une meilleure répartition des moyens

**Les chercheur-ses doivent cesser d'être chercheur-se-s de moyens et doivent pouvoir se concentrer sur la recherche scientifique.** Pour cela, il faut remettre à plat tout le millefeuille indigeste et bureaucratique de la recherche sur appels à Projets (AAP) : suppression de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR : 672 M€), des Initiatives d'excellence (PIA3, 1 Md € en 2019) et du Crédit Impôt Recherche (CIR : 6 Mds €). Si l'on tient compte du temps passé pour monter les projets, les évaluer et assurer le suivi organisationnel de ces projets, le coût réel d'un projet (montage et mise en œuvre) équivaut à près de 150% du montant alloué pour ce projet. La recherche sur contrat correspond à 4,6 Mds €, ce sont donc 2,3 Mds € dépensés en pure perte pour des raisons bureaucratiques, au prétexte de ne donner des moyens qu'aux prétendument excellent-es.

Si l'on raisonne sur les frais de fonctionnement (hors salaires et immeubles), les dotations de fonctionnement des tutelles (universités + EPST) représenteraient actuellement environ 21% du financement total contre 79% pour les AAP. Il faut donc revenir à des dotations pérennes. Une bonne estimation consiste à diviser le budget actuel de fonctionnement des unités par le nombre d'agents présent-es. Un travail de ce type fait dans un grand nombre d'unités serait utile pour estimer les dotations pérennes requises par discipline. À titre d'exemple, pour l'INRAE, une première estimation était de 14 000 euros par an et par agent présent-e dans l'unité. Ce nouveau mode de redistribution des crédits permettrait un rééquilibrage entre les crédits récurrents et les ressources sur contrat, qui devraient être limitées à l'acquisition de grands équipements ou de nouveaux projets d'ampleur décidés collectivement. Cette revendication va de pair avec la suppression de l'ANR et des primes au mérite, les EPST et les universités pouvant recouvrer toute leur prérogative quant à l'usage des ressources sur projets. Mais pour éviter un retour au mandarinat, cette revendication doit s'accompagner d'un fonctionnement plus démocratique des unités avec plus de transparence dans la répartition des budgets dans les équipes (avec une AG financière annuelle avec bilans et projets, des comptes rendus mensuels pour toute l'équipe de la répartition budgétaire, vote en AG des règles de répartition budgétaire, etc.).

**La Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR), rendue publique la semaine dernière, est aussi destructrice pour le service public de l'ESR que nous ne le craignons depuis le début de notre mobilisation en décembre 2019. Nous continuerons autant que nécessaire à nous mobiliser pour que le gouvernement retire ce projet qui va totalement à l'encontre des nécessités que la crise sanitaire a largement révélées, à savoir un service public de l'enseignement et de la recherche, gratuit et ouvert, des recherches bénéficiant de financement d'État pérennes, sur le long terme, et menées avec des personnels titulaires et correctement rémunérés.**

**FACS et LABOS en LUTTE**